



**COMMUNE
DE
CORBIÈRES**

Aux Sociétés, Associations, Artisans
et producteurs locaux

GK/mb

Le 21 mars 2022

Marché artisanal de printemps – Commune de Corbières

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal de Corbières, nous avons le plaisir de vous annoncer la tenue de la 1^{ère} édition du Marché artisanal de printemps qui aura lieu **le samedi 21 mai 2022**, sur la place communale, devant la halle polyvalente de Corbières.

Lors de cet évènement, les sociétés, associations, artisans et producteurs locaux qui le souhaitent auront la possibilité de présenter leurs activités, de proposer et de vendre leurs produits en s'inscrivant par le biais du formulaire ci-joint (également disponible sur le site internet de la Commune), à compléter et retourner à l'administration communale (administration@corbieres.ch) d'ici au **30 avril 2022**.

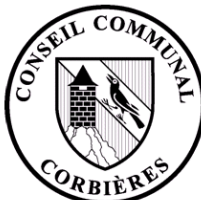
Le marché est réservé aux artisans et sociétés qui proposent des produits ou activités qu'ils produisent ou exercent eux-mêmes. Il est souhaité qu'une partie du travail se fasse artisanalement sur place, ou que des démonstrations soient prévues.

Nous nous réjouissons de votre participation à cet évènement printanier qui, nous l'espérons, saura attirer bon nombre de curieux et de gourmands.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Martine Borcard



Le Syndic

Gabriel Kolly

Annexes :

- Formulaire d'inscription
- Règlement et conditions de participation

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
MARCHE DE PRINTEMPS DU 21 MAI 2022 à CORBIERES
(délai d'inscription : 30 avril 2022)

Raison sociale

Nom / Prénom

Adresse NPA / Localité

Téléphone fixe Portable

E-mail

Produits vendus et description du stand prévu :

(Éventuelles images ou flyers à joindre au formulaire)

.....

.....

.....

.....

Surface standardisée prévue pour les stands : 25 m2, si surface supplémentaire nécessaire, merci de le mentionner ci-dessous:

.....

Besoins particuliers pour le stand ?

À cocher :

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de participation formulées ci-après et je m'engage à les respecter.

Date et signature

.....

En cas de questions : Gabriel Kolly, Syndic, 079 358 39 29

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION MARCHÉ DE PRINTEMPS DU 21 MAI 2022 à CORBIERES

Inscription :

1. Le nombre d'inscriptions est limité. Le Conseil communal se réserve le droit de sélectionner les participants selon les critères suivants :
 - Ordre d'arrivée des inscriptions
 - Les produits/activités/démonstrations proposés
 - La proximité
 - La diversification des exposant-es sur l'ensemble du marché
2. Une confirmation d'inscription sera envoyée aux exposant-es au plus tard le mardi 10 mai 2022.
3. La participation au marché est gratuite. Une participation de Fr. 40.— sera facturée en cas d'accès à l'eau et/ou à l'électricité. Cette participation sera à verser dès la réception de la confirmation d'inscription, et au minimum 2 semaines avant l'évènement.

Stand :

4. Aucun matériel n'est mis à disposition par l'organisation. Un accès à l'eau ou à l'électricité peut être organisé sur demande (à mentionner sur le formulaire d'inscription).
5. La surface prévue pour chaque stand est de 25 m². Les participants qui souhaitent disposer d'une surface supplémentaire en font la demande via le formulaire d'inscription.
6. Afin d'assurer une diversification de la présentation du marché, le Conseil communal définit l'emplacement des stands selon, notamment en tenant compte des genres d'artisanat afin d'éviter que des stands aux produits similaires se retrouvent côte-à-côte. Les participants seront accueillis et dirigés à leur arrivée.
7. Chaque exposant-es vendant de l'alcool doit se munir d'affiches interdisant la vente d'alcool (vin et bière : interdit – 16 ans / apéritifs et spiritueux : interdit – 18 ans).
8. Après le marché, l'emplacement doit être rendu propre (évacuation des déchets par les exposant-es eux-mêmes).
9. La sous-location est strictement interdite.
10. Le Conseil communal décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de casse ; l'exposant assure sa marchandise.

Horaires :

11. L'horaire d'ouverture du marché au public est le suivant : 08h30-18h30. En fonction de la météo, le Conseil communal se réserve de droit de modifier cet horaire.
12. L'horaire pour la mise en place des stands est le suivant : 06h30-08h30. Les exposant-es pourront accéder à leur stand avec leurs véhicules pour la mise en place. Ensuite, leurs véhicules devront être parkés sur le parc réservé aux exposant-es.
13. Il est demandé aux exposant-es de respecter les horaires susmentionnés.

Les conditions susmentionnées font partie intégrante de l'inscription au marché de printemps.